



Présents : 4
Représenté : 2
Absents : 1
Votants : 6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N °29/2026

Séance du 03/09/2026

L'an deux mille vingt-six le trois septembre à 9h le conseil municipal de TOX., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Jules-François DURASTANTI

Date de la convocation du conseil municipal : 01/09/2026

Secrétaire de séance : Alice NASICA

Sont présents : Jules-François DURASTANTI, Carine VANGIONI, Lena MOUTET-BERENI, Jean-Charles FERRI

Sont Représentés : Bernard FILIPPI, Celine MELIN,

Sont absents : Vincent CALENDINI

**Objet de la
délibération :**

**Approbation du projet
de création d'un local de
regroupement et de
sécurisation des
conteneurs à déchets
ménagers – Approbation
du plan de financement –
Sollicitation d'une
subvention auprès de la
Collectivité de Corse au
titre de la dotation
quinquennale
d'équipement des
communes – Autorisation
donnée au Maire**

Le Conseil Municipal de la commune de TOX;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un local aménagé destiné à accueillir et sécuriser trois conteneurs à déchets ménagers de la commune.

Actuellement exposés à l'air libre, ces conteneurs sont soumis aux intempéries et régulièrement renversés par le passage de sangliers ; des déchets se retrouvent en outre déposés ou dispersés à leurs abords, donnant au point de collecte un aspect de décharge. Cette opération permettra de maintenir les conteneurs en place, de limiter la dispersion des déchets, d'améliorer la salubrité du site et de mieux l'intégrer dans le village. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 6 083,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- **Dotation quinquennale sollicitée (80 %) :** 4 866,40 €
- **Participation communale (20 %) :** 1 216,60 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la création d'un local aménagé destiné à accueillir et sécuriser trois conteneurs à déchets ménagers, comprenant notamment une dalle en béton, une rampe d'accès, des murets avec enduit de façade et un portique ;
- **APPROUVE** le montant de l'opération fixé à 6 083,00 € TTC ;
- **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la dotation quinquennale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

02B-212003289-20260903-0309202629-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026
Publication : 03/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation